

Objet :
**Réglementation de la circulation
RD1508 – Ouvrage pont du Laudon**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par le **bureau SOCOTEC – 13 avenue du Parc Alata – 60100 CREIL** relative à des auscultations du pont du Laudon sur la RD1508 pour le compte du Département de la Haute Savoie,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la route RD1508 sera interdite à la circulation, **dans sa portion comprise entre l'intersection avec la route des Chapelles dans le sens Annecy vers Faverges et le rond-point de la route de l'Eglise le jeudi 28 septembre 2023 de 13h à 16h. Le sens Faverges vers Annecy est maintenu.**

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place par les services du Département sur la RD10 commençant à Sevrier, puis route d'Epagny, route de Monnetier et route de l'Eglise à Saint-Jorioz.

Article 4 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Madame la Directrice du CERD de Saint-Jorioz
- ✓ Le demandeur(jean-michel.guillaumot@socotec.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ
Le 04/09/2023

Le Maire
Michel BEAL

